

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE L'EQUIPE COLLEGIALES DU 4 JUILLET 2000

C'est la Sorbonne qui nous accueillait ce 4 juillet 2000 pour la troisième réunion de notre groupe. Nous avons eu le plaisir d'y accueillir Monsieur et Madame Hayez qui travaillent sur les collégiales d'Avignon et Hélène Noizet, étudiante à Tours, qui s'intéresse à la grande collégiale de cette ville, Saint-Martin.

La journée fut consacrée, comme prévu, à l'exposé par chacun des présents, de la typologie des collégiales de son ou ses diocèse(s), avec ou sans carte. J'ai reclassé par grands régions les conclusions de chacun, dont voici le résumé.

### Sud-Ouest :

Michèle Fournié a exposé quels étaient les travaux en cours pour cette région : pour les collégiales urbaines régulières, Catherine Saint-Martin travaille sur Saint-Sernin de **Toulouse**, Fabrice Ryckebusch sur Saint-Caprais d'**Agen**, Emmanuel Moureau sur Saint-Etienne du Tescou de **Montauban**. Emmanuel et Fabrice travaillent aussi respectivement sur Saint-Martin de **Montpezat de Quercy** et sur Saint-Vincent du **Mas d'Agenais**. Plusieurs maîtrises ont été menées sur d'autres collégiales plus petites : celle de **Castelnaudary**, Saint-Vincent de **Montréal** et en général, les collégiales des diocèses de **Cahors**, **Rodez**, parties des diocèses de **Couserans**, **Comminges** et **Auch** ainsi que sur l'Albigeois et le Castrais. Rien n'est en préparation pour le Languedoc oriental. Les travaux les plus avancés portent sur les diocèses de Toulouse, Cahors et Rodez et montrent qu'il y eut plusieurs vagues de fondations.

Avant le XI<sup>e</sup> siècle, il s'agit surtout de monastères qui deviennent des collégiales de chanoines réguliers (**Saint-Vigan**, **Saint-Antonin** et surtout Saint-Sernin de Toulouse qualifiée de *monasterium* en 966, d'*ecclesia collegiata* dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle et sécularisée seulement en 1538). On constate un creux pour les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles qui tendrait à montrer que les collégiales castrales n'ont pas existé dans le Sud-Ouest. Il y a bien quelques petites collégiales mentionnées une fois au détour d'une bulle dans le diocèse d'Auch pour cette période mais leur existence semble avoir été très courte. L'encadrement religieux de la croissance urbaine de ces siècles a été assuré par les bourgs monastiques, beaucoup plus que par les collégiales.

En revanche, la fin du Moyen Age voit beaucoup de fondations nouvelles, de la part des papes d'Avignon (Saint-Etienne du Tescou par Jean XXII), des cardinaux (Saint-Martin de Montpezat par un cardinal de Jean XXII) mais aussi des municipalités, surtout au XV<sup>e</sup> siècle. A la différence des premières, ces collégiales sont très souvent séculières. Ce sont de loin les plus nombreuses.

Cette partie de la France offre, pour la fin du Moyen Age, de nombreux exemples d'églises au statut ambigu. Ces églises sont appelées « collégiales » par l'historiographie mais les sources contemporaines n'emploient jamais ce terme, pas plus que celui de chanoines d'ailleurs dans certains cas.

Après discussion et comparaison avec des exemples venus de régions plus orientales (Saint-Jean-Baptiste de **Dijon**, collégiale de **Bourbon-l'Archambault**, collégiale des Maccabées à **Genève**), la définition que nous retenons pour collégiale a été affinée. Nous retenons les églises qui abritent une communauté de clercs ayant une existence autonome, ce qui se marque notamment dans la topographie, et qui récite l'office divin en commun. Cela inclut les communautés dont les clercs répondent à ces critères même s'ils ne sont jamais appelés chanoines de même que les « collèges de prêtres » qui ne sont jamais appelés collégiales (**Sauveterre-en-Rouergue**). Il est fréquent que ces communautés ou fraternités de prêtres soient officiellement transformées en collégiales aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et qu'elles reçoivent alors des statuts réglementant ce qui n'avait d'abord été qu'une association informelle. Mais cela exclut les collèges des bas-choeurs des cathédrales qui n'ont pas d'indépendance ou encore les groupes de chapelains dont on ne sait s'ils

récitent l'office en commun ou non. Comme il est souvent impossible de savoir comment les choses se passaient avant le XIVe siècle, on retiendra toute communauté au statut incertain avant cette date, en indiquant cette incertitude.

#### Ouest :

Laurent Vallière, pour ce qui est des diocèses de **Poitiers**, **Angoulême** et **Saintes**, a reconstitué la liste de 28 collégiales, situées en majorité dans le diocèse de Poitiers. Toutes les vagues de fondation y sont représentées : certaines collégiales sont fort anciennes (Saint-Hilaire, Notre-Dame-la-Grande et Sainte-Radegonde de **Poitiers** datent de l'époque mérovingienne), un bon nombre sont des fondations seigneuriales ou épiscopales de l'âge féodal, quelques collégiales datent du XIIIe siècle par transformation d'abbayes ou même de confréries, et un nombre important se situe à la toute fin du Moyen Age et au début de l'époque moderne.

Après un DEA sur une quinzaine de basiliques cimériales devenues monastères ou collégiales entre le VIe et le Xe siècle, Hélène Noizet étudie dans la perspective de sa thèse, l'insertion de l'église Saint-Martin dans le tissu urbain de **Tours**, la collégiale ayant d'abord formé un noyau à part, réuni plus tard par une enceinte à l'autre centre, celui de la cathédrale. Ce chapitre est remarquable sur bien des points : son ancienneté, le nombre de ses chanoines, son ampleur temporelle. Si saint Brice fit construire une église dès le Ve siècle sur la tombe de saint Martin, une autre la remplaça pour pouvoir abriter les quelques 200 chanoines attestés dans un acte de Charles le Chauve au début du IXe siècle. Au XIIIe siècle, avec 150 canonicats répartis en canonicats d'honneur, prébendes, semi-prébendes et prébendes de vicaires, Saint-Martin de Tours est la plus grande collégiale de France. Elle exerce une autorité juridique sur plusieurs chapitres suffragants, quelquefois fort éloignés de Tours, dont Saint-Venant et Saint-Pierre le Puellier. Ces lieux forment aussi des prévôtés mais qui ont une signification différente de ce que l'on peut rencontrer à Chartres, par exemple, où il s'agit de domaines du temporel. Il semblerait que devant les invasions normandes, les chanoines de Saint-Martin soient partis avec leurs reliques et aient laissé quelques communautés sur place, vivant selon les mêmes règles qu'à Tours et dirigées par le prévôt de Saint-Martin. C'est le cas de la prévôté de Chablis par exemple.

#### Nord :

Anne Massoni constate pour le diocèse de **Paris** que la ville elle-même a concentré un grand nombre des collégiales du diocèse. Toutes les vagues de fondation sont représentées : les anciens quartiers suburbains, rive droite et rive gauche, comptent plusieurs collégiales qui furent à l'époque mérovingienne des basiliques cimériales abritant les reliques des grands saints de la ville : **Saint-Marcel**, **Sainte-Geneviève**, **Saint-Germain l'Auxerrois** (reliques de saint Landry), transformées en collégiales vers l'an mil ou régularisées. Plusieurs collégiales sont créées à la fin de l'époque carolingienne à Paris et dans le diocèse pour abriter les reliques de saints originaires de l'Ouest, transportées là pour échapper aux invasions normandes : **Sainte-Opportune** à Paris, **Saint-Spire de Corbeil**, **Conflans-Sainte-Honorine**. A l'époque féodale, ce sont deux types de collégiales qui sont érigées. Dans le diocèse, il s'agit de collégiales castrales qui abritent quelquefois des reliques ramenées de Terre Sainte et dont le siège correspond presque toujours aux chefs-lieux de doyennés, ce qui se vérifie aussi dans le diocèse de Genève par exemple. Peut-être faut-il y voir la continuation de l'ancien clergé cathédral des époques mérovingienne et carolingienne, envoyé, en communautés, desservir de petites régions, à la tête d'églises plébannes. A Paris même, ce sont des collèges de chanoines plus que des collégiales, anciennes églises du groupe cathédral, qui deviennent alors autonomes. C'est le cas de **Saint-Jean-le-Rond**, très ancien baptistère de la cathédrale, abritant une communauté de clercs remplissant cette fonction et qui devient chapitre au XIIe siècle, avec une fonction paroissiale importante. C'est le cas également, hors de la région parisienne, de Notre-Dame-en-la-Cité à **Auxerre**. Le XIIIe siècle voit la création

de deux **Saintes-Chapelles** : celle de la **Cité** et celle de **Vincennes** ainsi que la fondation de collégiales par des familles bourgeoises (**Saint-Honoré**) ou nobles (**Saint-Thomas du Louvre**) dans un souci charitable par la fondation conjointe de collèges d'étudiants pauvres ou d'hôpitaux. Ce sont les mêmes motifs qui inspirent les fondations les plus récentes, que ce soit pour **Saint-Jacques de l'Hôpital** ou pour le **Saint-Sépulcre**, administrées par des confréries de laïcs et au sein desquels les chanoines sont exclusivement relégués à la récitation de l'office divin.

Pour les diocèses de **Beauvais** et de **Senlis**, Roselyne Lebourgeois-Viron conclut qu'il existe très peu de fondations anciennes au profit des fondations du XI<sup>e</sup> siècle puis des collégiales castrales, de petite taille comme souvent, avec une moyenne de 6 prébendes. Cette floraison pendant le Moyen Age central s'explique par des motifs politiques pour assurer le prestige de grandes familles souvent proches de l'entourage royal. De ce point de vue, les similitudes sont fortes avec le diocèse de Paris et quelqu'un comme Robert le Pieux a fondé des collégiales jusque dans les diocèses de Senlis (collégiale **Saint-Rieul de Senlis**) et de Sens (collégiale **Notre-Dame de Melun**).

Par ses travaux sur les diocèses de **Cambrai**, de **Tournai**, de **Thérouanne**, Monique Maillard nous a montré que les collégiales n'existent pas avant le X<sup>e</sup> siècle dans ces régions. Le modèle de la basilique cimétériale que l'on rencontre en Bourgogne, à Paris ou à Tours, transformée ensuite en chapitre, n'a pas existé dans ces diocèses. Les collégiales datent donc du XI<sup>e</sup> siècle pour les plus anciennes, se substituant quelquefois à des monastères bénédictins puis elles sont nombreuses à la fin du Moyen Age. Elles comptent en moyenne de 10 à 30 prébendes, ce qui en fait de gros établissements.

Certaines églises de ces diocèses posent le délicat problème des collégiales dont les membres sont des femmes (qui existent aussi dans le royaume de France : **Auxerre** abritait une communauté double au VI<sup>e</sup> siècle mais que sont devenues les femmes, chanoinesses de Saint-Julien d'Auxerre ?). La vie canoniale présentait pour les femmes plusieurs avantages : une vie spirituelle soutenue, une éducation, des vœux temporaires à la différence des vœux monastiques. Les clercs qui desservent leurs églises forment parfois des communautés de prêtres et même de petites collégiales.

Grâce aux exemples de **Mons** et de **Maubeuge**, Monique Maillard a attiré notre attention sur les liens possibles entre l'érection d'une collégiale et la présence d'un lieu de pèlerinage. La collégiale **Saint-Vincent de Soignies** a par exemple été fondée pour relancer la dévotion pour les reliques de ce saint.

Pierre Desportes a bien voulu se charger du diocèse de **Noyon** et de la collégiale Saint-Quentin à **Saint-Quentin-en-Vermandois**, grande collégiale royale, formant comme une enclave au sein du diocèse bien que non exempte, mais exerçant le patronage sur les trois-quarts des paroisses de la ville. Il confirme qu'il n'y a pas dans ce diocèse de collégiales séculières avant 950.

Patrick Corbet, par la voix de Vincent Tabbagh, se propose de joindre ses travaux sur les collégiales de **Champagne** à ceux de notre groupe. Un article publié dans les *Annales de l'Est* en 1977 fait apparaître une répartition nord-sud pour la création des collégiales. Elles ont surtout été fondées aux Xe et XI<sup>e</sup> siècles dans le nord de la région et plutôt aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles dans le sud. C'est l'époque où les comtes de Champagne et les membres de la cour comtale fondent beaucoup d'établissements créant ainsi un réseau de puissantes collégiales dans des bourgs castraux. L'exemple le plus impressionnant est celui de **Saint-Etienne de Troyes** fondé par Henri le Libéral avec pas moins de 72 prébendes.

Est :

Vincent Tabbagh travaille sur les collégiales de **Bourgogne** qui ont déjà fait l'objet d'un

article dans les *Annales de Bourgogne* en 1999 mais qui donneront matière à un ouvrage de synthèse sur le sujet. Sur une carte, il a localisé les très nombreuses collégiales de la Bourgogne actuelle, en simplifiant la légende par rapport à la typologie qu'il nous avait proposée lors de la précédente réunion. On y retrouve les vagues de fondation décrites alors : très nombreuses collégiales existant déjà à l'époque carolingienne, suivant la règle d'Aix même quand elles sont qualifiées de monastères, dont certaines sont devenues collégiales régulières ou paroisses au plus tard au XIIe siècle et seconde vague de collégiales créées après l'an mil. On constate un déséquilibre entre l'est et l'ouest de la région : grande densité de collégiales dans les diocèses de **Sens**, **Nevers**, **Auxerre**, plus faible densité dans le diocèse de **Dijon** et surtout dans celui d'**Autun** ce qui correspond nettement à la zone d'influence de Cluny.

Hervé Chopin a travaillé sur les diocèses de **Lyon**, de **Belley** ainsi que sur les collégiales de **Beaujeu** et d'**Aigueperse**. A Lyon même, dès le IXe siècle, on compte 4 collégiales : **Saint-Just** et **Saint-Irénée**, **Saint-Paul**, **Saint-Nizier** qui furent des nécropoles épiscopales dès avant le IXe siècle, desservies par des communautés de clercs. Saint-Irénée, liée à Saint-Just, s'en sépare au XIe siècle et se régularise. Saint-Nizier qui n'était plus collégiale au XIVe siècle le redevient alors, refondée en 1306. Quant à **Saint-Georges**, d'abord « obéance » du chapitre cathédral ce qui souligne les liens forts entre cathédrale et collégiales à Lyon, elle passa aux Hospitaliers au XIe siècle. Ailleurs dans le diocèse de Lyon, on compte 12 collégiales dont celle de **Montbrison**, la seule à l'ouest de la Saône, fondée par les comtes de Forez en 1223. Les autres fondations datent souvent de la fin du Moyen Age et sont l'oeuvre de familles nobles surtout en terre d'Empire. Deux collégiales furent fondées à **Bourg** dont l'une devint le siège de l'éphémère évêché de Bourg de 1515 à 1535. Si Beaujeu semble être une collégiale castrale du XIe siècle, il s'avère que cette période est la moins dense quant aux fondations de collégiales dans cette région alors que la fin du Moyen Age est mieux lotie avec par exemple, l'érection par l'évêque d'Autun, Nicolas de Toulon, de la petite collégiale d'Aigueperse dans son diocèse à la fin du XIVe siècle. Aucune collégiale n'a été recensée à ce jour dans le diocèse de Belley.

#### Sud-Est :

Michel Fol s'intéresse aux diocèses de **Genève**, de **Tarentaise** et de **Maurienne**. Il n'existait pas de collégiales dans le diocèse de Genève avant 1389 et celle de **Sallanches**, dans la vallée de l'Arve, proche de Chamonix, fut la première. Elle n'était d'abord qu'un collège de chanoines, avec cure des âmes, comme on en a déjà rencontré ailleurs et fut érigée en collégiale par Clément VII. On compte ensuite dans cette région Notre-Dame de Liesse (*Beata Maria de Laeta*) à **Annecy**, lieu de dévotion à la Vierge et de pèlerinage dont l'érection en collégiale fut préparée sous Clément VII et réalisée en 1395, avec là encore une fonction paroissiale. Il semble que cette fonction ait été essentielle dans la genèse de ces collégiales, parfois fort ancienne. Elle fut une chapelle hospitalière entre 1296 et 1308 puis l'église d'un véritable hôpital vers 1340, la nécropole des comtes de Savoie à partir de 1360 puis une collégiale en 1394-1395, grâce aux vœux des comtes qui trouvèrent bon accueil auprès de Robert de Genève. S'il n'y eut pas de collégiale avant la fin du Moyen Age, il existait en revanche des groupes de prêtres, à rapprocher peut-être des *pieve* de l'Italie du Nord (à traduire par plébénie ?) qui restaurèrent la vie religieuse durant le Moyen Age central et qui desservaient quelquefois de très grosses paroisses. On en a un autre exemple, ailleurs, avec **Saint-Maurice d'Agaune**, grand centre religieux, très prestigieux, fondé dans le royaume burgonde par Gontran au VIe siècle et qui devint un chapitre peut-être séculier au Xe siècle.

Le schéma est différent pour la chapelle des Macchabées à Genève. Cette chapelle (à la titulature étonnante, que l'on retrouve dans le diocèse de Lyon) avait aussi une fonction obituaire mais elle était desservie par les « chapelains d'Ostie » au sein même de la cathédrale de Genève. A la suite d'un conflit entre chapitre et chapelains, la chapelle fut érigée en collégiale en 1406 par Jean de Brogny, cardinal de Clément VII. Ses membres ne seront pourtant jamais appelés chanoines mais cette imbrication des institutions est assez fréquente dans le diocèse de Genève. Dernier exemple,

que l'on peut qualifier de collégiale castrale malgré sa date, celui de **Viry**, fondé en 1487 par les seigneurs de l'aristocratie locale liée aux rois de France dans un souci de prestige, mais disproportionné par rapport à la taille du bourg et qui meurt en 1536 avec l'arrivée des Bernois. Ces collégiales de montagne, à l'instar de ce que l'on constate dans le Sud-Ouest (**Comminges**) ont souvent été dotées grâce aux restitutions de dîmes consenties par les familles nobles, encore au XIVe siècle.

Ludovic Viallet a constaté que les collégiales sont peu nombreuses et relativement récentes dans les diocèses de **Grenoble** (deux collégiales à Grenoble et à **Chambéry** qui sont d'abord des saintes chapelles, Chambéry abritant le Saint Suaire après Lirey-en-Champagne et avant Turin), **Vienne**, **Valence**, **Die** (où les collégiales constituent le deuxième pôle de la ville ou du diocèse, après la cathédrale. Le plus bel exemple en est la collégiale **Saint-Barnard de Romans**, dans le diocèse de Vienne) et du **Puy** (la ville épiscopale concentre 3 collégiales autour de la cathédrale, dans le cloître).

Michel et Anne-Marie Hayez travaillent sur le diocèse d'**Avignon** qui offre naturellement plusieurs exemples de fondations pontificales ou cardinalices. On compte 3 collégiales à Avignon même : **Saint-Pierre**, fondée par Pierre Després (le même fondateur qu'à Montpezat), cardinal de Jean XXII et vice-chancelier au milieu du XIVe siècle, **Saint-Agricol**, église paroissiale érigée en collégiale par Jean XXII, ancien évêque d'Avignon, dont les prébendes étaient au départ réservées aux Avignonnais et **Saint-Didier** qui entre dans cette catégorie définie plus haut de « collège de prêtres », fondé par les exécuteurs du testament de Bertrand le Déaud qui portent leur choix sur cette église paroissiale pour exécuter cette fondation, mais dont les membres ne deviennent chanoines que 30 ans plus tard, sous Clément VII. Les chanoines ont chacun une maison canoniale mais ils prennent leur repas en commun. La vie paroissiale est reléguée alors au dernier plan puisque les sacrements sont dispensés aux paroissiens dans une petite chapelle, au fond de l'église gothique. Mais ce sort n'est pas toujours réservé par les collèges de chanoines à la vie des paroisses dans lesquelles ils sont installés. Certains exemples dans le Sud-Ouest montrent que les chanoines peuvent avoir beaucoup de sollicitude pour leurs paroissiens. Et les collégiales d'Avignon n'étaient pas coupées pour autant de la vie locale puisque Saint-Agricol était le siège religieux des instances consulaires au XVe siècle et que Saint-Didier abritait les manifestations de l'Université d'Avignon. Enfin, le personnel de ces collégiales n'est pas constitué de prélats de haut rang mais des membres du monde bureaucratique de la cour pontificale. Néanmoins, comme exécuteurs privilégiés des lettres pontificales, les doyens et sacristes de Saint-Agricol et de Saint-Pierre entretenaient des relations très étendues avec toute la Chrétienté.

Et l'on compte 3 autres collégiales dans le diocèse d'Avignon au XIVe siècle : **Villeneuve-lès-Avignon** fondée par Arnaud de Via, cardinal et neveu de Jean XXII, **Roquemaure** fondée par Clément VI et **Saint-Paul-Trois-Châteaux**.

#### Projets pour la prochaine réunion :

Notre premier souci est d'unifier nos instruments de travail. Pour cela, il nous faut travailler sur le même fonds de carte. Nous avons retenu la carte éditée par dom Dubois dont l'échelle doit s'approcher du 1/1.205.000ème et qui a le mérite de contenir la localisation de nos collégiales dans un format transportable et « affichable ». Je l'ai découpée selon les régions propres à chacun et expédierai à chaque collaborateur la partie qui l'intéresse. Il serait bien également de réaliser un calque à la même échelle qui contienne les limites des départements actuels et que l'on pourrait appliquer sur la première carte. Cela n'empêche pas de réaliser d'autres cartes à des échelles différentes pour illustrer d'autres problématiques. Mais, dans un souci de synthèse, il s'agit d'abord de localiser toutes nos collégiales sur la même carte.

Puis, pour réaliser la synthèse de tout ce qui fut dit à la réunion du 4 juillet et avoir une idée générale du mouvement de créations des collégiales dans les régions étudiées, nous nous

mettrons d'accord sur les tranches chronologiques que nous retenons et sur la manière dont nous pourrions faire apparaître les différentes vagues de création par une légende commune à tous.

On pourra aussi réfléchir à l'établissement de fiches sur les collégiales plus facilement comparables que les notices entièrement rédigées et surtout aux rubriques qui les composeront (par exemple : date de création, fondateur, nombre de prébendes, etc ...).